

AFFAIRE N° 11. - Acquisition d'une partie de la parcelle de terrain cadastrée AC 74, nécessaire au prolongement de la rue Lucien Gasparin.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Municipalité envisage l'acquisition d'une partie de la parcelle de terrain cadastrée AC 74, soit 120 m², nécessaire à l'aménagement de la rue Lucien Gasparin.

Ce terrain a fait l'objet d'une proposition de vente de la part de Monsieur BENARD René pour le prix de 828 000 Frs CFA, conforme à l'estimation des Domaines.

Mesdames et Messieurs, je vous demande de m'autoriser à diligenter la procédure d'acquisition de cet immeuble pour le prix de HUIT CENT VINGT HUIT MILLE Frs CFA.

La dépense sera prélevée sur le chapitre 901, article 210 du budget communal.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

du
Saint-Louis, le 9 Mai 1974
bon à l'effet
Le Secrétaire Général
M. P. Froust
bon copie certifiée conforme
Le Directeur des Affaires Financières
Le Chef de Bureau
M. Rosier